

le réseau national **École**  
constitue un collectif  
de travail ouvert  
composé de militants  
communistes, associatifs  
et syndicaux qui ont  
à cœur de travailler  
à la transformation  
progressiste de l'École

n'hésitez pas  
à nous faire suivre  
vos informations  
ou initiatives  
afin que nous puissions  
les relayer

le secrétariat du réseau  
[reseau.ecole-pcf@orange.fr](mailto:reseau.ecole-pcf@orange.fr)  
[www.pcf.fr](http://www.pcf.fr)

n° 40 octobre 2010

la lettre

réussir la transformation progressiste de l'École

## DANS CE NUMÉRO



### ÉDITORIAL

#### **Retraite et éducation : des questions communes**

par Stéphane Bonnéry, responsable national du projet éducatif

page 2



### DOSSIER : ÉLECTIONS CANTONALES

Faire des élections cantonales un moment de débat et d'actions  
pour la démocratisation de l'école. Par Emmanuel Hoffman

page 4

#### **Aménagement du territoire et offre de formation**

page 5

Réforme des collectivités locales et restructuration du territoire scolaire  
Par Émilie Lecroq

L'école rurale. Par Éric Bocquet

Métropolisation : l'éducation nationale en danger. Par Emmanuel Hoffman

Décentralisation rampante et précarité. Par Sébastien Laborde

Les cantonales : une étape dans la bataille pour la relance du collège  
unique. Par Émilie Lecroq Lecroq et Stéphane Bonnéry

#### **Du côté des conseils généraux...**

page 9

Seine-Saint-Denis : les partenariats public/privé au collège. Par Émilie Lecroq

Hauts de Seine : Pôle Léonard de Vinci dit "fac Pasqua", mettre fin au scandale. Par Annie Mandois

Val de Marne : des choix éducatifs

#### **En résumé...**

page 12

Cantonales : des élus pour renationaliser l'éducation ! Par Marine Roussillon



### PROJET ÉDUCATIF : NOTES DES SECTEURS DE TRAVAIL

« Cours le matin, sport l'après-midi » : une attaque contre les enseignants  
d'EPS. Par Nicolas Bonnet, responsable de la commission Sport

page 13

Les imposteurs à l'ouvrage : faux millions et vraie thérapie de choc.

Par la commission Enseignement supérieur/recherche

page 13

Formation professionnelle : halte à la privatisation et la mise en concurren-  
ce des territoires ! Par Michelle Leflon et Jean-Michel Bochaton

page 14

2010 : Année du DIF. Par Jean-Michel Bochaton

page 15



### DÉBATS ET ACTUALITÉ

page 16

## RETRAITE ET ÉDUCATION

### *des questions communes*

Ces lignes sont écrites à l'heure où malgré l'issue indécise, le bras de fer est à son paroxysme, avec des lycéens et étudiants qui défilent en masse aux côtés des retraités et des salariés.

Il y a une convergence des générations sur l'exigence d'avoir droit à la retraite, qui aurait pu surprendre en d'autre temps, quand la jeunesse se préoccupait peu d'assurer ses vieux jours, voire se posait « contre » la génération précédente. La défense d'un acquis mobilise en transcendant les âges. Ce n'est pas rien quand les puissants cherchent à diviser.

Il y a la conscience que la retraite des uns, c'est de l'emploi libéré pour les autres. Et, sans que cela soit toujours explicite, s'expriment des exigences pour chacun des trois grands âges de la vie. Le droit à la retraite, le droit à l'emploi et à un travail émancipateur, le droit à une éducation et une formation de qualité.

L'effet de la crise est passé par là, avec la conscience du gâchis économique et de l'injustice à le faire payer aux retraités, aux salariés et aux jeunes en formation.

Nul doute que la mobilisation des lycéens et étudiants doit aussi à la grêle de contre-réformes qui s'abat sur l'éducation nationale : le lycée au premier chef avec les réformes des filières ; les conditions désastreuses faites à l'université ; les fermetures d'avenir pour ceux qui souhaitaient devenir enseignant.

Pour les communistes, il est clair que ces rassemblements dans l'action entre catégories d'âge, entre salariés du public et du privé, vont dans le bon sens. Cela participe d'une hausse du niveau de conscience que ce qui se joue relève du sens de la vie, des choix de société.

La bataille d'idées contre la droite et le patronat connaît des arêtes similaires sur la question des retraites et de l'éducation. Notamment sur la démographie : dans les luttes tout de suite, comme dans les discussions du quotidien, n'ayons pas peur d'aller au débat. C'est un vrai défi que celui de la démographie, on peut le relever autrement que par le sacrifice du peuple et l'engraissement des actionnaires : en agissant sur chacun des trois cycles de la vie.

Dans une analyse récente, les camarades économistes<sup>1</sup> ont montré des solutions en agissant au 2e et 3e âge, sur l'emploi et la finance : développer l'emploi (donc les cotisants) et réorienter la richesse créée par une productivité croissante des salariés français pour financer les retraites plutôt que le capital.

On peut aussi agir en amont, avec et pour les jeunes. En cotisant symboliquement dès 18 ans, intégrant les années d'études après l'école obligatoire que nous voulons porter jusque-là<sup>2</sup>.

Car les jeunes vont arriver en masse sur le marché du travail d'ici dix ans, pour des raisons... démographiques ! Il est intéressant de noter que le gouvernement ne parle de démographie que lorsque ça l'arrange. Les enfants du baby-boom de l'an 2000, dont on nous rebattait les oreilles à l'époque, auraient-ils disparu ?

Le gouvernement « oublie » que le taux de natalité élevé persiste. Dans le débat sur les retraites comme lorsqu'il supprime des classes de maternelle<sup>3</sup>. Pourtant, le ministère de l'éducation nationale le sait puisque ses services statistiques viennent de publier des prévisions nationales qui confirment nos analyses<sup>4</sup> et les chiffres des naissances de l'INSEE : ces effectifs d'élèves potentiels vont continuer à augmenter, ou du moins à se maintenir, dans les années à venir. La saignée des postes de profs en élémentaire et maternelle ne poursuit donc qu'une logique, inspirée de la stratégie de Lisbonne : renvoyer leur embauche sur statut contractuel, à l'échelon local (villes, agglomérations), selon les financements du privé, des familles ou des collectivités qui le pourront, ouvrant un marché aux boîtes privées et à la moindre dépense pour l'égalité.

Idem pour le collège, où, mécaniquement, vont commencer à arriver les enfants du « baby-boom de l'an 2000 »<sup>5</sup> : le chantage au financement local va s'exercer sur les Conseils Généraux.

Voilà un enjeu pour les élections cantonales qui peut mettre en lumière le rôle essentiel et différent que doivent avoir les collectivités locales et l'Etat. L'embauche des professeurs doit se faire au niveau national. Pour assurer l'égalité de traitement des établissements. Aussi pour avoir une politique d'ensemble, qui anticipe l'arrivée des vagues de natalité à l'échelle du pays et non pas en étant dans la gestion au coup par coup, locale et ponctuelle, qui va conduire au grand bazar avec les effectifs qui s'annoncent. Les candidats et élus communistes feront entendre des exigences sur le rôle des CG (bâtiments, équipements sportifs et culturels...), et conduiront la bataille contre la dénationalisation de l'éducation nationale en interpellant l'Etat sur ses responsabilités, en refusant le chantage.

C'est pourquoi il nous semblait essentiel que le premier dossier de l'année de la « Lettre du réseau école » porte sur les élections cantonales et ses enjeux.

Dans les luttes, dans les urnes, dans le débat d'idées, les mêmes questions sont au cœur des choix de société.

Stéphane Bonnéry

1. Frédéric Boccara, « Retraites. Le défi démographique exige d'autres politiques d'emploi et gestions des entreprises », *Les cahiers d'économie et politique spécial « Retraites », supplément au n° 670-671, p.5-7.*
2. Pour davantage d'informations, voir la tribune de Régis Regnault dans *l'Humanité* : <http://www.pcf.fr/spip.php?article5023>
3. Pour davantage d'informations, voir la tribune d'Emilie Lecrocq dans *l'Humanité* : <http://www.pcf.fr/spip.php?article5023>
4. DEPP-MEN, « Prévisions nationales d'effectifs d'élèves des premier et second degrés pour les rentrées 2010 et 2011 », *Notes d'information 10.14* (septembre) [http://media.education.gouv.fr/file/2010/84/7/NIMEN1014\\_153847.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/2010/84/7/NIMEN1014_153847.pdf)
5. Pour davantage d'informations, voir la tribune de Stéphane Bonnéry sur le collège dans *l'Humanité* : <http://www.pcf.fr/spip.php?article5023>

## *faire des élections cantonales un moment de débat et d'actions pour la démocratisation de l'école*

**Emmanuel Hoffman**

Depuis plusieurs années, nous sommes victimes d'une politique cohérente de désintégration du système éducatif. Il ne s'agit pas seulement de casser le service public, mais de construire une autre école pour une société encore plus au service des marchés financiers. Au nom de la lutte contre l'échec scolaire, le gouvernement multiplie les dispositifs en ciblant particulièrement le secondaire : réforme des lycées, développement de l'autonomie, livret de compétences, socle et tronc commun, internats d'excellence, établissements de réinsertion scolaire...

Suite au rapport du Haut Conseil de l'éducation, après de nombreux autres, le ministre de l'Éducation nationale annonce une réforme complète du collège pour 2012, avec l'ambition de transformer le « collège unique » en un « collège du socle commun de connaissance », avec en conséquence pour la majorité un programme « allégé » en lien avec la réforme de la formation des enseignants

Ces évolutions préparent une **nouvelle décentralisation** en lien avec la réforme des collectivités et de l'État. Il s'agit d'aller plus loin dans l'autonomie jusqu'à la possibilité d'embaucher directement les professeurs sur des statuts précaires et en faisant financer des formations par les parents, les collectivités, le privé.

Le territoire scolaire en construction montre l'anticipation faite par le gouvernement pour inciter les collectivités à se substituer à l'État : ancrage territorial des pôles universitaires; redécoupage des EPLE sur le territoire intercommunal, expérimentation sur les rythmes scolaires et l'éducation prioritaire... C'est également la privatisation de ce qui concourt à la réussite : logement étudiant, accès à la santé, restauration...

Ces évolutions confortent la nécessité de faire grandir les ripostes et les propositions alternatives. **Les élections cantonales** constituent donc une opportunité à saisir pour développer l'idée d'une nouvelle phase de la démocratisation scolaire.

Les collectivités peuvent être des pôles de résistance à la politique de la droite et du patronat : relais des exigences, carte des formations, périscolaire, lutte

contre les inégalités sociales... Elles peuvent réaffirmer la nécessité d'une **politique nationale de l'éducation** dans une **logique de service public** : défense du statut de la fonction publique, favoriser les coopérations et les partenariats, présence d'établissements proposant des formations diverses et ambitieuses sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de faire émerger une école de l'égalité, de la justice et de la réussite pour tous **en s'appuyant sur l'intervention citoyenne**. La mise en place de collectifs locaux de défense de l'école ou notre présence dans les Conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN) participent de cette démarche pour rendre aux acteurs de l'enseignement leur pouvoir d'action

Les candidats peuvent donc être les relais du refus de ces politiques, faire connaître les conséquences inégalitaires entre territoires, entre établissements. Le bilan et l'action des élus communistes départementaux et communaux sont également un atout à valoriser pour crédibiliser la possibilité de gagner des batailles.

Cette campagne pourrait tourner autour de 6 idées :

- le lien entre politique éducative et aménagement du territoire, les conséquences de la suppression de la carte scolaire
- les incidences de la réforme des collectivités sur l'école
- une véritable gratuité et égalité d'accès sur tout le territoire et donc affirmer la nécessité d'une politique nationale
- les conséquences de l'autonomie des établissements
- la mise en place du socle et du tronc commun
- la bivalence des enseignements.

Cette campagne peut nous aider, en articulant luttes locales et construction d'un projet pour une école du XXIème siècle, à faire entendre un projet de transformation de l'école, visant l'appropriation par toute une génération d'un programme égal, des savoirs et modes de réflexion utiles à accéder au pouvoir et à l'émancipation intellectuelle.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET OFFRE DE FORMATION

*réforme des collectivités locales  
et restructuration du territoire scolaire*

Émilie Lecroq

La réforme du territoire scolaire et la réforme des collectivités territoriales sont structurées par la même logique. Les réformes scolaires bouleversent la relation que l'école entretient aux territoires. De son côté, la réforme des collectivités vise à passer un cap en sanctuarisant « l'autonomie et l'excellence ».

La valorisation de quelques formations d'élites relègue au second plan les missions de la formation de la grande masse des élèves. Plusieurs points sont donc communs à l'ensemble des réformes : regroupement d'établissements, suppression de postes, attaques contre le statut de la fonction publique, désengagement de l'État, processus d'autonomie, individualisation des parcours.

Mais comment parvenir à pousser les uns plus loin, à éliminer les autres, tout en dépensant le moins possible ? Pour atteindre ces objectifs, le territoire est stratégique. Destruction de la carte scolaire pour casser l'outil d'égalité et après ? La droite doit différencier les objectifs des établissements.

C'est en train de se réaliser avec la LRU, qui instaure les zones d'excellence et l'« autonomie ». Celles-ci vont de pair avec le regroupement des établissements, comme dans les *Pôles de recherche et d'enseignement supérieur*, mais aussi, à un niveau inférieur, comme dans les établissements *Publics locaux d'enseignements secondaires* (EPLÉ), et les *Établissements publics locaux d'enseignements primaires* (EPEP).

Ces évolutions préparent une nouvelle décentralisation dans le cadre de la réforme des compétences territoriales et de la suppression des postes. Elles poussent les collectivités à se substituer à l'État : ancrage territorial des pôles, redécoupage des EPLÉ et des EPEP, etc. Les modifications des sources de financement participent de ce processus : fondations, « partenariat public/privé », « grand emprunt », financement sur projet. Aux établissements bien financés davantage « d'options » (au-delà du socle et du socle commun); aux établissements pauvres (collectivités pauvres et familles sans les moyens...) le minimum. La décentralisa-

tion des postes de professeurs semble être la prochaine étape. Au nom d'une soi-disant « autonomie », on organise la baisse des financements égaux et nationaux, la richesse des disciplines enseignées dépendant alors des possibilités locales.

On voit déjà aujourd'hui les échelons territoriaux sur lesquels l'État fait pression pour se décharger : redécoupage régionale des pôles universitaires; des communautés de communes qui deviennent des sous entités de la région en gestion scolaire pour les EPLÉ et pour les EPEP. Tout ceci aura pour conséquences le renforcement des inégalités entre les territoires. Pecresse l'avait déjà annoncé en île de France (en lien avec la LRU) : un regroupement des Universités en trois grands pôles s'effectuera favorisant des territoires, qui regrouperont les universités d'excellence, et laissant les autres de côté. Cette logique, Chatel veut également l'appliquer avec sa réforme en regroupant plusieurs lycées en réseaux: les EPLÉ. Même système avec le projet d'EPEP qui veut regrouper les écoles élémentaires en une seule entité.

La métropolisation est une des pièces du puzzle dans la construction d'une école inégalitaire imposée par la droite et le patronat. Le bouleversement de la relation que l'école entretient aux territoires national et local, comme celui des parcours, des filières,... visent le même but: la reconfiguration de la formation pour un salariat capitaliste qui engendre toujours plus de profit.

Conséquences : réduction des dépenses des services publics : fusion des secrétariats, regroupement des élèves des mêmes filières dans les mêmes salles pour supprimer des postes de profs, dégradation toujours plus poussée des conditions d'accueil des élèves.

Dans ce cadre, les réformes scolaires vont également être un instrument pour faire appliquer la réforme des collectivités : « Votre ville ne peut pas payer les options ? Tournez-vous vers la communauté de communes ou vers la métropole ! » Après la mise en concurrence des individus, c'est la mise en concurrence des territoires.



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET OFFRE DE FORMATION

*l'école rurale*Par **Éric Bocquet**

L'école publique en milieu rural joue un rôle déterminant dans la vie et le développement des petites communes. Il existe en France 25 000 écoles publiques dans l'ensemble des villages de moins de 2000 habitants. Les élus locaux sont pleinement conscients de cet enjeu, ils investissent beaucoup d'argent et apportent un soutien constant pour équiper et faire fonctionner leur école communale.

Les décisions de l'État inscrites dans la RGPP (Réforme générale des politiques publiques) mettent de plus en plus en péril ce service public de proximité, pourtant plébiscité par les familles.

L'école communale a aussi cette vertu de favoriser l'intégration des « nouveaux habitants », qui viennent de plus en plus nombreux s'installer à la campagne.

Les suppressions de postes ont comme conséquence notamment d'empêcher l'accueil en maternelles des jeunes enfants dès l'âge de 2 ans. Or l'utilité de cet accueil est reconnu unanimement comme favorisant la socialisation et la mise en place des apprentissages fondamentaux qui, pour une bonne part, conditionneront la réussite ultérieure des enfants, en remédiant en partie aux inégalités aggravées ces dernières années.

L'école en milieu rural doit être elle aussi l'école de l'égalité. C'est dans cet esprit que nous devons exiger

l'équité territoriale dans l'équipement de nos petites écoles en matière de nouvelles technologies ; notre bataille contre la réforme des collectivités territoriales est aussi motivée par ce souci que les communes rurales disposent toujours à l'avenir des moyens financiers indispensables au rayonnement de la « communale ».

Enfin, de nombreux dossiers sensibles relatifs à l'école s'accumulent sur les bureaux des maires des petites communes, dossiers qui ont suscité une véritable « bronca » lors des deux derniers Congrès des maires de France.

Il s'agit bien sûr de la mise en place du SMA (service minimum d'accueil) dans les écoles les jours de grève quand 25% des enseignants participent au mouvement. SMA inapplicable aux dires du Président de la République lui-même.

Le deuxième dossier épineux est celui de l'obligation qui est faite aux communes de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées extérieures à la commune pour les enfants du village qui la fréquentent.

Les candidats communistes aux élections cantonales, notamment dans les cantons ruraux, seront les porteurs du projet de l'indispensable défense de l'école publique à la campagne.

*métropolisation : l'éducation nationale en danger*Par **Emmanuel Hoffman**

La métropolisation revêt une importance stratégique pour la droite et le patronat : concentrer les moyens sur des sites pour mieux les inféoder à la logique du profit financier. La réforme des collectivités vise à passer un cap en sanctuarisant la notion d'autonomie et de pôles d'excellences et favorise la mise en concurrence des territoires avec un accroissement des inégalités sociales et territoriales.

Cela se traduit par la mise en place de deux couples : **resserrer l'école élémentaire et le collège en lien avec l'intercommunalité** pour « trier » les élèves en s'appuyant sur le socle commun. Le second couple entre **le lycée général et la licence**, en lien avec les grandes métropoles, formerait des salariés dans une précarisation renforcée.

Pour atteindre ces objectifs, le territoire est stratégique. **Avec les pôles**, il s'agit de réorganiser l'ensemble des services publics. Il y a d'un côté quelques « pôles d'excellence » concentrant les moyens pour une

recherche liée à la rentabilité financière à court terme et de l'autre des universités se limitant à la licence, avec des formations appauvries. La carte des formations accompagne cette évolution avec la suppression de la carte scolaire. Ces évolutions préparent une **nouvelle décentralisation** dans le cadre de la réforme des compétences et de la réforme de l'État.

À l'inverse, il s'agit de s'appuyer sur les services publics, les logiques de coopération et de partage des savoirs. **Les pôles de compétitivité** peuvent se transformer en pôles de coopération en favorisant l'égalité d'accès, la mise en commun des compétences avec la garantie de financements publics stables et récurrents, de leur contrôle, dans le cadre d'une nouvelle politique industrielle.

Le **rééquilibrage entre les territoires** est également un moyen de fédérer les acteurs par le développement de coopérations ; cela renvoie à notre conception d'une métropole solidaire, équilibrée, durable et citoyenne.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET OFFRE DE FORMATION

*décentralisation rampante et précarité*

Sébastien Laborde

Parmi les différents éléments d'analyse que développait un récent rapport de l'IGAENR sur la rentrée scolaire, celui de la gestion des personnels était d'une part significatif des conséquences des politiques d'austérité budgétaire et d'autre part décrivait les mécanismes d'une décentralisation rampante du service public d'éducation nationale.

Les différentes réformes de l'école ont petit à petit déplacé le lieu de gestion et d'organisation du service public d'éducation vers les départements. Or, celui-ci, l'échelon académique, dispose de moins en moins de moyens pour justement organiser le service sur le territoire. Le rapport montrait notamment comment les postes de remplaçants seraient sacrifiés et comment le recours à des vacataires et contractuels risquait de s'amplifier encore durant cette année scolaire.

Il en est de même dans les écoles primaires où dès janvier, les inspections pourront faire appel aux stagiaires reçus ou non au concours de prérecrutement des professeurs des écoles. On l'a bien vu dans bon nombre d'entreprises et de services publics. Le statut des personnels est le verrou à faire sauter avant privatisation, ou plutôt avant démantèlement du service public.

Cette précarisation des personnels enseignants, cette attaque en règle contre le statut de fonctionnaire garant du caractère national, universel, égal sur tout le territoire du service public d'éducation est fortement orientée en direction de matières ne rentrant pas *stricto sensu* dans le lire, écrire, compter du socle commun. En EPS, arts plastiques, musique notamment, pour ces matières, la précarisation des personnels alliée à la

dégradation de l'outil de travail (infrastructures, entretien) conduit à des ruptures fortes dans l'égalité territoriale. De même, le recours à des vacataires recrutés directement par l'établissement conduit aussi à des ruptures dans l'égalité territoriale. Combien de collèges ruraux ou de banlieue attendent le professeur de techno, d'anglais, le remplaçant de français ou de math ?

Baisse des postes au concours, démantèlement de la formation initiale, autonomie des établissements dans le recrutement de contrats de droit privé tirent dans le même sens, celui de l'attaque contre le service public d'éducation au travers du statut des enseignants.

Cette politique crée, de manière de plus en plus visible des situations en contradiction profonde avec les besoins des populations, et également les effets d'annonces médiatiques du gouvernement, il faut les dénoncer dans des instances comme les conseils départementaux de l'éducation, au travers également des politiques publiques des collèges.

L'égalité d'accès au sport, à la culture, aux nouvelles technologies, à l'enseignement des arts est fortement liée à l'existence d'infrastructures permettant de développer des politiques publiques dans et hors de l'école. Développer celles-ci est une nécessité aujourd'hui, au regard des inégalités fortes qui existent sur un territoire donné. Mais ne pas dénoncer, et riposter à cette décentralisation rampante de l'école risquerait de conduire à l'externalisation de l'enseignement de matières fondamentales dans une culture commune de haut niveau que nous appelons de nos vœux dans l'école publique.

*les cantonales : une étape dans la bataille pour la relance du collège unique*Émilie Lecroq  
Stéphane Bonnéry

Le Haut conseil à l'éducation (HCE) a publié un rapport<sup>1</sup> qui préconise la mort du collège unique, sous prétexte qu'il serait « incapable de réduire » l'échec scolaire. Dans ce rapport le collège unique serait coupable « d'hériter des déficiences de l'école primaire » et de souffrir des mêmes « tares » structurelles que le lycée.

« Par son organisation pédagogique, le contenu de ses programmes et la formation de ses enseignants, le collège est conçu comme une préparation au lycée général » et c'est bien ça qui est remis en cause. Ainsi, l'enseignement général, qui inclut les enseignements scientifiques, culturels et artistiques, n'est pas perçu par les auteurs du rapport comme une nécessité pour tous. Le rapport souligne donc que l'école française, loin de

réduire les inégalités sociales, les amplifie. Le but, faire passer un « collège du socle commun des connaissances » restreint au lire, écrire, compter auquel on ajoute l'apprentissage d'une langue vivante, comme défini dans la loi de 2005.

Les programmes scolaires devraient alors s'adapter en séparant clairement le contenu pédagogique minimal, pour les moins bons élèves, et du rab pour les meilleurs : « En mathématiques, par exemple, les points du programme qui doivent être enseignés à tous, mais qui ne sont pas exigibles pour le socle commun, sont aisément identifiables car imprimés en italique. » Les professeurs seront tenus d'enseigner l'intégralité du programme aux élèves. Les plus méritants suivront, les autres auront droit à un programme « allégé ».

Dans la même logique, le HCE préconise également la création, dès la sixième, d'un enseignement de culture

1. [http://www.hce.education.fr/gallery\\_files/site/21/60.pdf](http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/60.pdf)

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET OFFRE DE FORMATION

manuelle et technologique « permettant de valoriser des aptitudes différentes ».

La boucle est donc bouclée, avec ces préconisations le collège n'est plus un lieu de préparation à la poursuite d'étude mais bien une gare de triage, avec la mise en place d'une éducation à deux vitesses. Les uns auront accès à la « culture » nécessaire pour poursuivre au lycée, les autres seront relégués, sans possibilités de choisir, à une « culture manuelle et technologique » au rabais (alors que si elle était enseignée à tous, ce serait un contenu intéressant et ambitieux) qui sans trop d'imagination conduira à un apprentissage ou un CAP. Ceci répond toujours plus à la stratégie de Lisbonne et à l'économie de la connaissance visant à l'objectif d'une génération de 50% à Bac +3 pour répondre aux nouveaux enjeux des marchés, économisant sur l'éducation des 50% restants.

D'autant que, si l'on relie ces informations avec le rapport Groperrin<sup>2</sup>, complémentaire, sur l'application du socle commun au collège, il est clairement envisagé de faire de certains collèges et des écoles élémentaires qui lui sont associées, des « écoles du socle commun » où l'objectif se limite à celui-ci. En assouplissant la dotation pour qu'elle se centre sur le socle (traduction : pas de profs de disciplines « superflues pour les pauvres »).

Depuis des années les différentes contre-réformes déclinent la même logique, en primaire, au lycée comme à l'université. Désormais Chatel s'attaque au collège unique. Bien qu'il affirme que la réforme ne sera réellement précisée qu'en 2012 ces différents rapports montrent les grandes de ce qu'elle pourrait être demain autour de quelques grands axes qui s'articulent :

- L'autonomie des établissements quant aux objectifs et aux dotations (quels profs de quelle discipline) : en clair, un programme différent selon les publics. Et une autonomie de financement : réduction des moyens nationaux (fin de l'objectif d'égalité), laissant les établissements faire appel aux inégales possibilités locales, dont les collectivités territoriales.
- La révision du statut, des missions et de la formation des enseignants : à embaucher localement en étant soumis au marché.
- L'individualisation des cursus, l'évaluation des élèves par compétences, laissant tout ce qui est en dehors du « socle commun » à la validation de compétences individuelles « en option ».

Ainsi, des établissements seraient cantonnés à n'accueillir que les élèves de familles les plus populaires, en ne visant que le minimum, le reste relevant du chantage envers les collectivités : si vous voulez davantage de disciplines (sciences, EPS, arts, etc.) ou des contenus plus poussés que le minimum en maths et français, que

les collectivités embauchent des contractuels. Mais comme les collectivités ont des moyens inégaux, elles ne pourront pas toutes payer, transformant certains établissements en lieu d'activité occupationnelle sans objectif d'enseignement exigeant. Et dans les établissements où seraient enseignés les contenus qui permettent de poursuivre les études en lycée, les élèves seront aussi perdants avec des classes surchargées, avec une probable participation financière des familles, et des kilomètres à parcourir pour se rendre à l'école.

En renforçant la logique de sélection au détriment de celle de démocratisation, le gouvernement continue à transformer le système éducatif français pour toujours plus répondre aux besoins des capitalistes.

Ces rapports remettent en cause la loi de 1975 instituant le « collège unique » qui est à l'origine d'acquis majeurs : la démocratisation de l'enseignement, l'organisation du système éducatif. Ils pointent effectivement des difficultés du système scolaire, mais sur le ton de « qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage ! »

Face au bilan mitigé de la scolarité unique (qui a permis à des élèves de tous milieux d'accéder aux études longues mais où les inégalités sociales de réussite scolaire persistent), le choix des communistes est à l'opposé : relaçons la scolarité unique. Ses insuffisances viennent de ce qu'elle n'a pas été assez unique. Ouvrir les portes de la poursuite d'études aux enfants des classes populaires était nécessaire mais insuffisant : il faut créer les conditions pour que chaque jeune apprenne. Tous en sont capables, mais pas à n'importe quelles conditions. L'État doit assurer sa responsabilité avec des enseignants en nombre suffisants, avec la recherche et la formation des maîtres pour transformer les pratiques. Les conseils généraux pour le collège, comme les villes pour les écoles, doivent refuser de s'y substituer, ce que de toute façon ils ne pourront pas faire. Leur rôle est ailleurs : créer les conditions de l'action des équipes pédagogiques avec des bâties et des équipements de qualité (informatiques, sportifs, culturels...), des cartes scolaires plus justes.

Si la gauche est unique contre la droite, elle est divisée sur les solutions. Beaucoup de forces cèdent au renoncement. À nous de faire entendre nos exigences pour l'égalité, donc pour la scolarité unique, qui est indispensable à une prolongation d'études réussie pour tous. Les candidats communistes aux élections cantonales peuvent faire entendre les dangers de ce qui se trame, leur refus du chantage, et l'alternative qu'ils proposent au niveau national<sup>3</sup> et au niveau local.

2. <http://www.assemblee-nationale.fr/l3/rap-info/i2446.asp>. Voir notamment p. 84 !

3. Voir nos propositions pour relancer la scolarité unique avec la transformation des contenus de la culture commune et pour lutter contre les inégalités de réussite.



## Seine-Saint-Denis

### les PPP au collège

Émilie Lecroq

Il y a urgence en Seine-Saint-Denis !  
Pour faire face à l'arrivée dans les col-

lèges des générations issues du boum démographique des années 2000, le Conseil général de Seine-Saint-Denis a décidé de lancer un plan de rénovation et de construction des établissements du département pour un montant de 700 millions d'euros.

La situation financière du département à qui l'État doit des sommes importantes ne permet pas au Conseil général d'en emprunter la totalité. Seules les opérations de rénovation lourde seront financées par l'emprunt (400 millions d'euros).

Pour mener à bien la construction de 6 collèges, Bartolone (président PS du CG) a décidé de recourir à un partenariat public-privé (PPP). Il s'agit de demander à de grands groupes privés (Bouygues, Eiffage, Vinci) de procéder à la construction et à l'entretien de ces six établissements. Le département devra alors s'acquitter d'un loyer pendant 25 ans avant d'en devenir propriétaire.

Il s'agit donc d'un emprunt déguisé. Mais à la différence d'un emprunt classique qui se négocie autour de 2%, on estime à 9% le coût du remboursement des établissements issus d'un PPP. Résultat : un coût parfois plus élevé, aucune économie réalisée et une qualité du service public en baisse. C'est encore une fois les séquanos dionysiens qui payeront la fracture !

Avec l'accord de Bartolone, la Seine-Saint-Denis devient alors la proie de prêteurs qui profitent de ses difficultés pour augmenter leurs profits.

La mise en place des PPP s'inscrit dans un vaste mouvement de privatisation de l'action publique. Comment penser que les grands groupes financiers feraient passer la qualité d'un service public avant la recherche de leur intérêt privé ? Comment imaginer que ces entreprises s'assureront de la qualité du bâti

quand leur objectif premier sera de faire le maximum d'économie pour faire le plus de profit?

Dans la même logique s'inscrit la suppression de la taxe professionnelle qui, loin d'être parfaite, permettait aux entreprises de jouer un rôle pour la vie du territoire auquel elles appartiennent. Avec les PPP on permet aux entreprises d'imposer leurs lois, leurs conditions, sous peine de ne pas avoir les infrastructures suffisantes pour la population. Cette logique que nous dénonçons aujourd'hui, c'est la même que nous dénonçons en mars à propos de la convention entre le conseil général et la société BNP Paribas (sponsor des activités sur le temps scolaire). C'est la même que tente de mettre en place le gouvernement depuis de nombreuses années à travers l'autonomie de financement des universités, des lycées, et maintenant des collèges.

Ces conventions comme le PPP institutionnalisent une inégalité entre les territoires, les établissements, les régions qui porte déjà trop préjudice à notre département (stigmatisation...).

Au vue de la réalité des besoins sociaux de la population, de la situation financière du département et de l'absence d'alternative envisagée, on peine à croire que le Conseil sera en position de force pour négocier ces partenariats.

C'est pour toutes ces raisons qu'on ne saurait accepter ce type de financements et qu'il nous travailler à une adresse solennellement, partout où cela est possible, aux Préfets pour exiger que l'État assume ses responsabilités. La Seine-Saint-Denis ne sera pas la seule concernée. Les collégiens ont besoin de travailler dans des collèges de qualité et correctement entretenus.

Répondre aux besoins sociaux de la population constitue une priorité !

## Hauts de Seine

### PÔLE LÉONARD DE VINCI DIT « FAC PASQUA »

### *mettre fin au scandale !*

Annie Mandois  
réseau École PCF 92

Une nouvelle fois la gestion du Pôle privé Léonard de Vinci, à La Défense (la fameuse « Fac Pasqua » dont celui-ci est toujours président) fait la une de la presse. Un rapport de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France d'octobre 1996 (sous C. Pasqua) avait relevé dans ses observations définitives : « Il est évidemment de l'intérêt du département de mettre fin dès que possible, à ces diverses incertitudes, de manière à ce qu'il puisse, dans le respect du droit, donner au Pôle une utilité à la mesure de son coût ». Des observations qui restent d'actualité avec le nouveau rapport de juin 2010, et ce malgré les critiques et la rigueur budgétaire prônée par les présidents du CG92 qui ont succédé à C. Pasqua : N. Sarkozy et P. Devedjian !

Ces observations ne sont pas pour étonner les conseillers généraux communistes et citoyens qui ne cessent de dénoncer l'immense gâchis de fonds publics engouffrés depuis la création de ce qui en fait ressemble plus à une école privée de commerce qu'à une faculté : 582 millions d'euros en investissement et en fonctionnement, pour 2 720 étudiants alors qu'ils auraient dû être 5 000 depuis 10 ans, des salaires élevés pour ses dirigeants, alors qu'aucun budget prévisionnel, aucun véritable bilan n'ont été présentés aux élus de l'assemblée départementale. L'opacité financière reste totale, malgré les engagements de N. Sarkozy en 2004 lorsqu'il était président du conseil général, puis de Patrick Devedjian qui lui succède.

19 ans après sa création, en 1991, pour, selon ses promoteurs Charles Pasqua et Isabelle Balkany, « combler un vide, en créant des formations innovantes manquantes dans le service public » et remplir « une fonction sociale », ce qui était présenté comme

« l'Université du XXIème siècle » est un échec total et un immense gâchis financier. Les formations n'ont été que des doublons au rabais de formations qui existent, bel et bien, dans le service public, dans les IUT, IUP, formation post DUT, formations d'ingénieurs. Quant à la fonction sociale et la « promotion de l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence, pour les lycées en zone d'éducation prioritaire », elle n'a bénéficié qu'à 51 élèves en 2008 et 40 en 2009 ! En fait, d'années en années se révèle l'objectif poursuivi par la droite et le patronat d'affaiblir l'université et la recherche publique avec une mise en concurrence, une baisse des crédits qui implique soit la dégradation des conditions d'études, soit une augmentation des frais étudiants comme à Dauphine où ils sont passés de 231 euros à 4 000 euros !

La convention de mise à disposition des bâtiments (50 000m<sup>2</sup>, gratuits) par le département arrive à expiration en 2011. Les élus communistes et citoyens demandent un débat public sur l'avenir de ce pôle avec les élus, les pouvoirs publics, les responsables universitaires, les entreprises afin que ce pôle soit utile à l'université publique notamment à la grande université de l'ouest parisien Paris X Nanterre (32 000 étudiants), comme à Paris-Dauphine qui, depuis 2009, est présente sur le site, dans des conditions des plus favorables.

Il est temps mettre fin au scandale de ce Pôle qui n'a d'universitaire que le nom. Et qui n'existe que grâce à l'argent des contribuables du département des Hauts de Seine.

Une demande et des propositions qui seront faites le 22 octobre lors de la séance du conseil général qui aura à son ordre du jour l'examen du nouveau rapport de la chambre régionale des comptes .

## Val de Marne

### *des choix éducatifs*

La majorité, à direction communiste, a fait de l'éducation l'une des priorités. Le projet éducatif met cohérence les différentes actions (constructions d'établissements, périscolaire...) menées autour de quelques axes stratégiques (la qualité, l'égalité...). Il est le résultat du travail mené dans le cadre de l'*Observatoire des réussites et des inégalités scolaires* créé par le CG : conférences-débats dans différentes villes avec des chercheurs en éducation, concertation avec les partenaires (villes, parents, syndicats, mouvements pédagogiques...).

L'*Observatoire* est un outil de repérage de réalités éducatives locales devant faire l'objet d'un travail, en distinguant les missions. Le CG refuse de faire à la place de l'État : avec ces éléments, il peut interpeller l'Éducation nationale sur les missions qu'elle doit remplir.

La bataille sur la carte scolaire en est le témoin. Les élus ont pris position contre la suppression de la carte scolaire. Avec le choix des lieux d'implantation des prochains nouveaux collèges, on favorise la mixité sociale et la scolarisation de qualité près du domicile. Face à une réalité sociale dure, il est important d'avoir un cap politique clair.

En outre, les 15 collèges les plus en difficulté du département font désormais l'objet de choix prioritaires : ces établissements sont prioritaires dans le planning des travaux, auront davantage de moyens informatiques, verront leur environnement immédiat réhabilité pour améliorer le cadre.

Il ne s'agit pas seulement de « faire bien » sur la mission de la collectivité : c'est aussi le moyen d'interpeller l'État pour que de son côté, il assume ses responsabilités avec des moyens conséquents en personnel éducatif.

C'est encore un signal donné : à chacun sa mission, ce n'est pas celle d'une collectivité locale que de se substituer à l'État, message important à l'heure où le gouvernement menace d'abandonner les établissements à leur sort, au nom d'une « autonomie » locale, n'ayant plus qu'à faire payer le privé, les familles, les collectivités qui le pourront.

Le CG du Val-de-Marne refuse ce chantage inégalitaire.

Fort des batailles déjà menées, de la pression mise par le département sur l'État, les élus et militants communistes sont armés pour cette nouvelle bataille.

## des élus pour renationaliser l'éducation !

Marine Roussillon

La droite travaille à la mise en place d'une nouvelle phase de décentralisation dans l'éducation, dont les conséquences seront extrêmement graves : augmentation des inégalités territoriales et sociales, précarisation des enseignants, dégradation des équipements... Les candidats communistes ou soutenus par le PCF aux élections cantonales s'opposeront frontalement à cette politique. Il n'est pas question d'accompagner la casse du cadre national du service public d'éducation en essayant de compenser localement le désinvestissement de l'État : ce serait à la fois inégalitaire et insoutenable financièrement pour les collectivités locales.

**Nous proposons donc :**

- de refuser toute nouvelle phase de décentralisation ;
- de développer des infrastructures de qualité (installations sportives et culturelles, nouvelles technologies) pour aider à une nouvelle phase de démocratisation scolaire,
- et de nous appuyer sur les réalisations du département pour interpeller l'État sur ses propres responsabilités.

Les réformes en cours participent de la casse du cadre national du service public d'éducation. La réforme des collectivités locales, la mise en place de l'autonomie des établissements, la différenciation entre un enseignement commun minimal (socle commun en primaire et au collège, tronc commun au lycée) et des contenus plus ambitieux pour certains (programmes, options) participent toutes de la mise en place d'un enseignement inégalitaire dans un territoire fragmenté : d'un côté, des « pôles de compétitivités » où les moyens seront concentrés et où la population aura accès à une éducation ambitieuse, de l'autre des territoires délaissés où l'école se contentera de répondre aux besoins à court terme du patronat local. En outre, tout laisse craindre une nouvelle phase de décentralisation : l'État se désengage de l'éducation nationale, et n'assurera bientôt plus qu'un service minimum, demandant aux familles et aux collectivités locales de compenser, en fonction de leurs moyens.

Cette politique n'est pas seulement inégalitaire : elle est dangereuse et irresponsable. Elle renonce à former la main d'œuvre hautement qualifiée dont notre économie a besoin. Elle condamne notre démocratie en refusant de donner à chacun les moyens de maîtriser les enjeux de l'avenir. Elle fait peser sur les collectivités territoriales une responsabilité que leurs maigres moyens ne peuvent pas leur permettre d'assurer.

**C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité d'une politique nationale de l'éducation dans une logique de service public, pour une véritable gratuité et égalité d'accès aux savoirs sur tout le territoire.**

**Les élus communistes ou soutenus par le PCF chercheront à susciter le débat sur cette politique, et s'appuieront sur l'intervention citoyenne pour faire émerger une école de l'égalité, de la justice et de la réussite pour tous :**

- mise en place de collectifs locaux de défense de l'école ;
- présence dans les Conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN).

**Ils refuseront toute nouvelle phase de décentralisation, tout accompagnement de cette politique inégalitaire, et s'appuieront sur les compétences et les réalisations des départements pour interpeller l'État sur ses responsabilités.**

Ils seront particulièrement attentifs aux statuts et aux conditions de travail des personnels intervenant dans les établissements scolaires : **ils refuseront la prise en charge par les collectivités locales de nouvelles catégories de personnel et défendront le statut de la fonction publique.**

**Ils utiliseront les compétences des collectivités locales pour développer des infrastructures de qualité au service d'une nouvelle phase de démocratisation scolaire :**

- tous les établissements scolaires doivent être équipés d'infrastructures sportives de qualité,
- l'équipement des établissements en nouvelles technologies est une priorité, et doit être accompagné par un effort national de formation des enseignants,
- les infrastructures culturelles doivent être développées.

**Ces infrastructures seront développées dans un cadre public : nos candidats s'engagent à s'opposer aux Partenariat public/privé et aux pratiques d'externalisation et de sous-traitance. Elles seront développées en priorité dans les établissements les plus en difficulté.**

**À partir des réalisations du département, nos candidats s'engagent à interpeller l'État sur ses propres responsabilités :**

- l'investissement dans les infrastructures doit permettre de réclamer à l'État les moyens nécessaires en personnel, sous statut de la fonction publique.
- l'amélioration des conditions matérielles de travail des enseignants doit s'accompagner d'un effort national de formation pour leur donner la maîtrise de leurs outils de travail et pour leur permettre de faire évoluer leurs propres pratiques, avec pour objectif une démocratisation non seulement quantitative, mais aussi qualitative de l'accès aux savoirs.

**Enfin, les candidats communistes ou soutenus par le PCF s'engagent à tout faire pour favoriser la mixité sociale et la scolarisation près du domicile et réduire les inégalités territoriales.**

- Ces principes guideront leurs choix pour l'implantation des nouveaux collèges.
- Ils refuseront d'agrandir les établissements qui pillent les établissements voisins.

Ils travailleront ainsi à la présence sur tout le territoire d'établissements proposant des formations diverses et ambitieuses, et se battront pour le rétablissement d'une carte scolaire juste.

**« COURS LE MATIN, SPORT L'APRÈS-MIDI »*****une attaque contre les enseignants d'EPS***

**Niolas Bonnet**  
responsable  
de la commission  
**Sport**

Une récente enquête du SNEP FSU sur l'expérimentation « cours le matin, sport l'après midi » met en cause la campagne de communication du gouvernement.

Cette opération touche peu d'élèves dont une majorité de garçons. Il s'agit parfois d'un simple réaménagement de l'existant en déplaçant l'option sport ou la section sportive l'après-midi, mais surtout de faire appel à des intervenants extérieurs pour une animation peu en rapport avec l'enseignement de l'EPS.

Loin de développer l'EPS, cet outil de propagande vise à diminuer le nombre d'enseignants en les remplaçant par des animateurs sportifs. Beaucoup sont des anciens étudiants en STAPS n'ayant pu accéder au CAPES par manque de poste, en somme une précarisation de la profession.

Depuis 5 ans, deux enseignants sur trois partant en retraite ne sont pas remplacés, 13% des postes ont été supprimés, soit près de 4 000. En Dordogne, sur 180 postes d'enseignants, 24 sont contractuels (plus de 13%) et quatre n'ont pas été pourvus depuis la rentrée. Les enseignants ont déposé plainte au commissariat de

Périgueux et ont occupé le toit de l'Inspection d'académie. À Mayotte, du fait du désengagement financier du Conseil général sur l'emploi des maîtres-nageurs/sauveteurs, l'enseignement de la natation au collège a été supprimé ainsi que l'activité en UNSS. Un scandale, lorsque l'on sait l'importance de savoir nager en Outre-mer !

Le SNEP FSU organisera le 12, 13 et 14 novembre les **EPSilliades**, un grand rassemblement national autour de l'avenir du sport à l'école. Il lance un appel « Pour l'EPS et le sport éducatif pour tous », déjà signé par de nombreuses personnalités, universitaires, syndicalistes et politiques.

Représenté aux EPSillades, le PCF s'associe à ce combat et porte des propositions telles que :

- cinq heures d'EPS hebdomadaire de l'école primaire à la faculté
- un plan d'urgence de recrutement d'enseignants pour les 5 années à venir
- un plan d'urgence de constructions d'équipements sportifs et un soutien par dotation annuelle chiffrée et durable, correspondant aux besoins en matériel sportif.

**LES IMPOSTEURS À L'OUVRAGE*****faux millions et vraie thérapie de choc***

commission  
**Enseignement  
supérieur  
Recherche**

Effort exceptionnel pour l'enseignement supérieur et la recherche ! Budget de rigueur préservant les investissements d'avenir ! Exonéré des suppressions d'emplois fonction

publique ! Voilà les annonces à son de trompe du gouvernement dans un budget étranglant les services publics (31 500 suppressions de postes), s'attaquant à la racine du système éducatif public (16 000 suppressions de postes), impliquant de sévères conséquences sociales (logement, en particulier étudiant, santé...). Cette loi de finances doit tout aux diktats des agences de notation. Le gouvernement se vautre dans la corbeille de la finance et s'en vante !

Pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, une imposture évidente : le Sénat note qu'à structure constante les nouveaux crédits de paiement augmenteraient de 1,26 milliards d'euros soit de 3% pour l'enseignement supérieur et de 2,7% pour la recherche. Dans les faits, les crédits réels augmentent de 431 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et de 264 millions d'euros pour la recherche, 1,02% pour le premier et 0,54% pour la seconde ! L'inflation annuelle aux modalités de calcul largement controversées est de 1.5% sur l'année : sans appel. Zéro emplois nouveaux. Malgré les critiques les plus lourdes, Mme Lagarde maintient entièrement le *Crédit-impôt-recherche*, dispositif fiscal coûteux (4 milliards), inefficace, dépourvu de tout contrôle démocratique, solidement arrimé aux marchés spéculatifs.

Le miroir aux alouettes des « retombées » du *Grand emprunt* s'y ajoute. C'est un triple leurre : financier, car seuls les intérêts des placements sont d'éventuelles recettes pour les établissements ; économique, car les placements eux-mêmes assujettissent l'enseignement supérieur et la recherche publics à la finance et aux profits éthique car ainsi le cœur de métier est profondément mis en cause : l'indépendance intellectuelle en sortira atteinte. La science et son appropriation sociale ne sont pas solubles dans la spéculation financière.

La thérapie de choc des concentrations, restructurations, prétendue course à l'excellence battent leur plein : équipes scientifiques meurtries et dépecées, abandon de pans entiers de domaines et de programmes de recherche, EPST en danger/transformatées à terme en agences de moyens, course au financement sur le modèle de l'économie-casino chère au gang du Fouquet's.

Cynisme, tromperie, tripotages de chiffres, démocratie bafouée : voilà la figure du budget qui doit consacrer l'avenir de la France.

Orientation et contrôle démocratique de l'argent public sont des exigences incontournables. Les communistes seront de toutes les luttes visant à modifier une loi de finances inique.

Le PCF appelle toute la communauté scientifique et les étudiants à s'inscrire dans la construction partagée d'une politique de gauche alternative pour la France.



**FORMATION PROFESSIONNELLE*****halte à la privatisation  
et la mise en concurrence des territoires !***

**Michelle Leflon  
Jean-Michel Bochaton**

La loi de novembre 2009 sur la formation professionnelle a permis la création du **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels**, aussitôt menacé : le gouvernement le ponctionne de 300 millions d'euros, mettant en péril sa situation financière, avec un déficit prévisible de près de 1 milliard d'euros pour la fin 2010 selon les engagements pris !

Cette même loi prévoit l'établissement de contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP), à signer par l'État et les régions avant juin 2011. Ceci ne doit pas être négligé par les élus et les militants syndicaux et politiques : le gouvernement sarkozyste veut l'utiliser pour accélérer la mise en concurrence des pôles d'enseignements, renforcer l'élitisme, abandonner aux régions les exclus du système scolaire, orientés par défaut vers l'apprentissage, accélérer la privatisation de l'appareil de formation (et l'on pense au démantèlement de l'AFPA), poser des diktats sur les politiques de formation des demandeurs d'emploi et des salariés, là où une démocratie de proximité sous l'impulsion des conseils régionaux se développe.

Mais ces CPRDFP peuvent aussi être l'occasion de luttes et d'acquis : engagements pluriannuels des rectorsats pour le développement des lycées professionnels, apprentissage choisi (libre choix à garantir par l'exigence d'une allocation d'autonomie pour les jeunes), moyens de l'État pour le service public d'orientation de l'Éducation nationale (bien menacé actuellement).

Dans le champ de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés, ces contrats doivent permettre de

développer des outils pour la sécurisation des parcours professionnels dans une visée de Sécurité d'Emploi et de Formation, entre autre, un service public de formation professionnelle. Face à la marchandisation voulue de la formation par le gouvernement libéral, des régions ont créé des services publics régionaux de formation professionnelle. Sans doute vaut-il mieux parler, comme en Champagne-Ardenne de réseau public, plus apte à s'intégrer dans un véritable service public, social, national, d'emploi et de formation, garant de la cohérence nationale, évitant la mise en concurrence des territoires. Cette harmonie nationale nécessaire, tout en revendiquant la priorité qu'est la formation, le groupe communiste de Rhône-Alpes l'avait très bien exprimé en présentant un voeu à l'automne dernier, demandant la création d'un Ministère de la Formation Professionnelle.

L'occasion ne doit pas être perdue de faire de l'élaboration des CPRDFP un moment de luttes pour une éducation source d'émancipation humaine, pour une formation visant la Sécurité Emploi Formation, dans un cadre national cohérent, tout en développant ce qu'a apporté la décentralisation : la possibilité d'une démocratie de proximité.

**Michèle Leflon**

vice présidente communiste en charge de la formation professionnelle en Champagne-Ardenne

**Jean-Michel Bochaton**

adjoint à l'économie de Portes-les-Valence  
membres du groupe de travail de l'ANECR  
sur la formation professionnelle

**2010***année du DIF (droit individuel à la formation)***Jean-Michel Bochaton**

Les élus et militants communistes militent activement pour concrétiser la proposition d'une « Sécurité d'emploi et de formation ». Le cœur de cette proposition est basé sur l'aspiration légitime à sortir d'une logique de précarisation et de fragmentation du parcours professionnel de chaque individu à partir de choix économiques imposés par le patronat. En n'oubliant pas la nécessaire mobilisation qui se construit en cette rentrée pour imposer au gouvernement un véritable service public doté de moyens humains, matériels et financiers permettant d'assumer de bonnes façons les réponses en matière de formations initiales, il convient de ne pas sous-estimer l'urgence à intégrer dans ces réflexions et luttes à mener la dimension de la formation continue et professionnelle. MEDEF et gouvernement tentent de rabougir tout le potentiel public d'enseignement général et professionnel, ils co-organisent les plans massifs de licenciements en laissant les précaires, chômeurs et salariés peu ou pas diplômés quasiment seuls face aux mutations technologiques et aux restructurations qui leur sont imposées. Parallèlement Pôle-Emploi, issu de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, dispose de moyens notoirement insuffisants pour financer des formations alors que les Greta, les Cfdp et les Afp sont dans le collimateur du « marché ».

Dans un tel contexte, la création il y a 6 ans du DIF dans l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé par tous les partenaires sociaux est, me semble-t-il un point d'appui très important. Le droit individuel à la formation est financé par l'entreprise. Les syndicats ont gagné ce droit : 20 heures capitalisées par chaque salarié chaque année sur 6 ans donnant un droit à une formation totale de 120 heures pour le salarié. C'est le salarié qui décide du contenu de sa formation et de l'année où il l'utilise. Le déclenchement du DIF est à l'initiative du salarié.

Le 7 janvier 2009, les partenaires sociaux ont signé un nouvel Accord National Interprofessionnel concernant le DIF qui a été intégré dans la récente loi sur la « réforme de la formation professionnelle » : avant, le DIF et le décompte des heures de formation étaient rattachés au contrat de travail, c'est-à-dire que si vous étiez CDD ou si vous deveniez chômeur, vous perdiez tout votre crédit d'heures. Si vous aviez un nouveau contrat de travail ou un nouveau boulot vous recommenciez tout à zéro.

Désormais la loi, sous la poussée des confédérations syndicales, a décidé la « portabilité du DIF » c'est-à-dire que vos cumuls d'heures ne sont plus rattachés au

contrat de travail mais à votre personne. C'est-à-dire que si vous changez d'emploi, si vous êtes au chômage, vous intégrez votre nouveau boulot ou pôle-emploi avec votre cumul d'heures cotisées. L'année 2010 sera l'année où les 6 années de cumul d'heures arrivent à 120 heures pour tous les salariés qui n'auraient pas activé leur droit individuel à la formation avant. Si encore cette année le salarié ne l'utilise pas, son crédit d'heures est reporté en 2011 ou 2012. Si le salarié l'active en 2010, alors il redémarre à zéro et cumulera 20 heures en 2011, 40 en 2012 etc....

En clair, le DIF est un bon droit car payé par le patron ! Certes, le DIF n'est pas de nature à réorienter une carrière professionnelle car 120 heures ce n'est pas suffisant et sans commune mesure avec les dotations horaires et financières du trop rare Congé Individuel à la Formation (CIF). Cependant, puisque c'est un droit, pourquoi en faire cadeau au patron ? Dernier point, ce sont dans les grandes entreprises que le DIF est le plus activé. Rhône-Alpes comptant 57% de salariés dans les PME/PMI-Artisans, ces secteurs sont de véritables friches de la formation continue, relevons que la récente loi n'a rien prévu pour résorber ce déficit. « Profitons » que 2010 soit l'année du cumul des 6 années du DIF pour inciter les salariés à utiliser leur droit. Il y a là, un travail de fond à engager en direction des salariés des entreprises pour conquérir un droit aussi fondamental que d'avoir un travail.

Parallèlement la bataille pour que les salariés puissent bénéficier de 10% du temps de travail pour la formation continue et professionnelle est devant nous. Loin de céder aux pressions du MEDEF et de l'UMP qui considèrent la responsabilité sociale des entreprises en matière de formation professionnelle comme une « charge », il convient au contraire de réévaluer la contribution financière des entreprises et des branches à l'effort de formation. Cela nécessite que le droit du travail soit renforcé pour garantir à tous la possibilité d'activer ses droits. Avec 10% d'adultes qui ne maîtrisent pas les savoirs de base (source ANLCL), il paraît urgent qu'un vaste programme pluriannuel soit mis en place pour permettre de les aider à maîtriser le cours de leur vie et leur parcours professionnel. En clair le DIF n'est pas un « cadeau » concédé par le patronat et le droit à la formation est encore à conquérir !

**Jean-Michel Bochaton**

adjoint à l'économie de Portes-les-Valence  
membre du groupe de travail de l'ANECR  
sur la formation professionnelle

## L'ÉCOLE EN DÉBATS...

### Dans l'Huma...

Cet été, une série de **tribunes libres** sur les enjeux de la politique éducative a été publiée dans *l'Humanité*. Elles sont réunies ici :

<http://www.pcf.fr/spip.php?article5023>

### Le rapport que Luc Chatel voulait garder secret

Le 9 septembre, *l'Humanité* dévoile le **rapport de l'Inspection générale sur la rentrée scolaire**. Dans un document confidentiel, que *l'Humanité* s'est procuré, trois inspecteurs généraux de l'éducation nationale critiquent ouvertement les effets des restrictions budgétaires.

<http://www.humanite.fr/node/453181>

### La rentrée

La rentrée scolaire a donné lieu à de nombreuses initiatives du PCF dans toute la France. Le 2 septembre, Pierre Laurent tenait une conférence de presse devant l'IUFM de Paris.

<http://www.pcf.fr/spip.php?article5001>

### Profs sur le fils

Un documentaire de Rebecca Houzel (durée : 52 minutes)

Durant une année, les professeurs du collège Doisneau et du lycée Jean Macé ont permis à l'équipe du documentaire d'entrer dans les coulisses de leur métier. Au-delà des débats sur la crise du service public de l'éducation, ce regard concret sur l'exercice d'un métier dessine autrement les enjeux de l'école d'aujourd'hui.

**Un bon support de débats et de rencontres !**

### 2de assises de l'école à Champigny

Organisée par le comité local pour l'enseignement public, créée en juin 2008, avec le soutien de la municipalité, ces assises, tenues le 9 octobre, ont réuni un public divers : parents, enseignants, lycéens (jeunes communistes), associations dont l'éducation populaire, agents communaux... La réunion plénière introduite par Stéphane Bonnéry, comme chercheur, a permis un échange sur le socle commun, la transmission des savoirs, l'autonomie, les filières professionnelles...

Les ateliers de l'après-midi ont dégagé des pistes d'action dont l'inscriptions de moins de trois ans en maternelle, faire connaître l'enjeu du livret de compétence à partir d'une motion des parents d'élèves qui sera présenté dans les CA des collèges, bataille sur la carte des formations (filières industrielles et technologiques, BTS, classe prépa...)...

Ces assises devraient trouver des suites en cours d'année autour de rencontres décentralisées dans les quartiers et sur des thématiques particulières.

## AGENDA

### Formation : l'école au cœur des choix de société

**Samedi 30 et dimanche 31 octobre 2010. Paris, siège national du PCF (place du Colonel-Fabien).**

**Coût d'inscription : 110 € à partager entre le stagiaire, la section et la fédération.**

Ce stage, ouvert à tous, vise en priorité les animateurs, dans les fédérations ou sections, de la campagne « école » lancée au congrès du PCF. Il concerne aussi les élus en charge de l'éducation ou de la formation professionnelle, les militants de l'éducation (syndicaux, pédagogues, parents, lycéens et étudiants) soucieux de combiner cet engagement avec une réflexion politique.

Consultez le programme :

<http://www.pcf.fr/formation/>

**Et inscrivez-vous !**

### EPSiliades

**Du 12 au 14 novembre à la halle Carpentier, Paris.**

À l'initiative du SNEP, trois jours de débats, de conférences, de pratiques et de spectacles pour mettre en chantier un nouveau projet social de développement de l'EPS, du sport et du sport scolaire.

[www.epsiliades.net](http://www.epsiliades.net)

**faites nous parvenir vos annonces  
et comptes-rendus d'initiatives :**

[reseau.ecole-pcf@orange.fr](mailto:reseau.ecole-pcf@orange.fr)